BULLETIN TRIMESTRIEL du
Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE
Tél : 04 97 11 81 53
Fax : 04 97 11 81 51
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission paritaire du 15.9.2011 sous le n°0915S05550
ISSN : 11529954
Direction de la publication : JL cinque

Prix au n° 1 € -
Abonnement annuel 3 €
Imprimerie spéciale SNES

Supp. n° 3 au NICE-SNES n° 223 de août 2012
S3 aux S1+CA - Nice, le 25 septembre 2012

SOMMAIRE

P.1/1 Toujours et encore faire entendre…
P.2/2 Elections au conseil d'administration
P.3/3 Langues vivantes
P.4/4 Inscriptions aux concours
Annexe 1 : stage Langues Vivantes
Annexe 2 : élections au C.A.
Annexe 3 : modèle d'autorisation d'absence
Annexe 4 : permanences 2012-2013
Annexe 5 : encart du journal régional FSU

Infos académiques n°2

Toujours et encore faire entendre la voix des personnels du second degré

L'institution rectorale, sur demande du ministre, a organisé une série de débats dans le cadre de la préparation de la loi d'orientation et de programmation de l'École. Comme souvent, ce type de consultation institutionnelle sert surtout de faire valoir à certaines actions que l'administration a décidé de mettre en avant. Les thèmes retenus lors des quatre réunions : le numérique, le décrochage scolaire, l'éducation prioritaire et la liaison secondaire-université ont montré l'approche réductrice et partiale du rectorat sur ces questions.

Il aura fallu les interventions du SNES-FSU (consultables sur le site de la section académique) pour élargir ces thèmes et exiger une réelle rupture qui doit intervenir rapidement. Nous avons redit l'urgence qu'il y avait à améliorer le système éducatif et nos conditions de travail. La future loi d'orientation ne peut pas faire l'impasse sur ces aspects.

Le SNES-FSU continue pour sa part à inviter la profession à faire entendre son expertise, ses analyses, ses revendications, ses espérances dans le cadre des états généraux du second degré co-organisés avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU. La section académique a d'ailleurs mis à la disposition des sections d'établissement et des personnels un cahier revendicatif téléchargeable sur le site académique. Une synthèse aura lieu dans chaque département le mercredi 10 octobre à Toulon et le mercredi 17 octobre à Nice, elle préparera la synthèse nationale du jeudi 25 octobre à Paris.

Les annonces du ministre de l'Éducation sur l'augmentation du nombre de postes offerts aux concours de recrutement vont dans le bons sens, même si ne nous connaissons pas encore les ventilations entre 1er et second degré et la programmation de ces futurs recrutements. On ne peut que se féliciter que dans notre secteur le dogme libéral du non-remplacement d'un personnel sur deux partant en retraite soit stoppé. Mais, sans des mesures fortes de pré-recrutement à destination des étudiants, la crise de recrutement qui existe depuis 3 ans dans le second degré, ne sera pas endiguée. Pour le moment, il n'y a malheureusement pas de signaux forts qui permettraient aux étudiants de ne pas se détourner de nos métiers. La question des salaires et des conditions de travail sont plus que jamais déterminantes si l'on veut que tous les postes aux différents concours soient pourvus.

Langues vivantes : mobiliser dans les établissements

Dans le S1 : informer

Depuis plusieurs années, les enseignants de LV se voient contraints de mettre en place de nombreux dispositifs discutables (groupes de compétences, stages intensifs pendant les vacances) et des réformes contestables (nouvelles épreuves au Bac, annualisation, globalisation des horaires), qui créent des inégalités de traitement des élèves sur le territoire et qui ne permettent pas de progression de l'apprentissage des langues comme le souligne une étude européenne récente.

Au-delà des dispositifs liés à un champ disciplinaire précis, les réformes successives font des langues vivantes le fer de lance de la modification de nos pratiques et des modalités d'évaluation :

- évaluation en CCF qui rompent les principes d'équité et d'impartialité (les examinateurs du baccalauréat évaluent leurs propres élèves (ni copies anonymées, ni échanges d'élèves).
- nécessité d'un travail des équipes pour choisir les supports des épreuves et établir des barèmes, à l'égal de ce qui se fait lors des commissions d'entente de la correction du bac écrit, travail d'équipe non inclus au temps de service.

Il importe donc à chacun dans le S1 de se saisir du sujet en organisant des échanges entre l'ensemble des collègues de toutes les disciplines sur les incidences de ces réformes pour tous et sur ce qu'elles pourraient laisser présager des réformes futures.

Pour le SNES, les points suivants sont incontournables :

1. Les épreuves doivent être terminales et nationales.
2. Les professeurs ne doivent pas évaluer leurs élèves.
3. Les épreuves orales doivent faire l'objet d'une semaine de passation nationale.
4. L'harmonisation entre les établissements doit être garantie par une banque nationale de sujets.
5. Des annales zéro doivent être rédigées, au moins pour la compréhension orale, le plus rapidement possible pour permettre aux équipes de s'approprier, cette année, les exigences de l'épreuve.
6. Les grilles d'évaluation doivent être permettre de donner des points intermédiaires à un candidat dont la performance se situerait entre deux niveaux, et non pas comme la grille publiée le suggère, des points attribués globalement par niveau (par exemple, le niveau A2 attribue 5 points au candidat et le niveau suivant (B1) lui en attribue 8 sur 10).

De plus, une formation (et non une information) doit être donnée à tous les collègues qui devront faire face à une évaluation complexe.

Dans le S1, recenser l'expertise des collègues :

Ces échanges pourront enrichir la préparation des états généraux de l'éducation et étayer le cahier de doléances de chaque établissement. Un exemple de **motion au CA et une lettre type aux IPR figurent en annexe de cette circulaire.**

Les trois champs suivants peuvent fournir la trame des échanges :

Langues vivantes dans l'établissement, état des lieux (heures, effectifs, organisation pédagogique, services des enseignants)
Les dysfonctionnements
Propositions pour un enseignement des langues vivantes respectueux des spécificités disciplinaires- des besoins des élèves- des conditions d'exercice des collègues

Élections au Conseil d'administration : construire des listes syndicales FSU (SNES – SNEP – SNUIPP - SNUEP…).

Les élections au CA se dérouleront avant la fin de la 7ème semaine de l'année scolaire, soit avant le 20 octobre 2012. N'oubliez pas de **vérifier les listes électorales**, qui doivent être affichées 20 jours avant le scrutin. **Les listes**, composées de 14 membres **maximum** (7 titulaires et 7 suppléants) - ou de 12 membres pour les collèges de moins de 600 élèves sans SEGPA (6 titulaires et 6 suppléants) -, doivent être déposées **au moins 10 jours avant le scrutin**.

La liste doit être accompagnée d'une **profession de foi**. Il est important de partir des problèmes et des besoins de l'établissement, de rappeler que nous sommes le syndicat majoritaire du second degré et de souligner la part que nous prenons dans la construction d'une nouvelle école avec l'échéance des Etats Généraux…

Veiller à établir une **liste équilibrée**, avec le maximum de matières représentées, la mixité respectée et le personnel de vie scolaire intégré…

Il est primordial que nos listes fassent clairement apparaître les sigles syndicaux et l'appartenance à la FSU. Contrairement à une liste « maison », seule une **liste syndicale** affiche clairement les idées qu'elle défend et légitime le rôle des élus en CA. Elle est enregistrée comme telle au niveau ministériel, ce qui permet de mesurer la représentativité syndicale réelle (Liste FSU - SNES, SNEP, SNUIPP, SNUEP…)

Le jour du vote, il est important **d'être présent dans l'établissement** (le bureau de vote doit être ouvert 8 heures consécutives et disposer d'une urne fermée à clef et d'un isoloir) et **d'assister au dépouillement**. Pour le **calcul des résultats « au plus fort reste »**, se référer au **Courrier du S1 N° 2, page 17**.

En amont, demander à connaître **les collègues qui ne travaillent pas** ce jour-là pour leur rappeler les modalités de vote par correspondance, et les collègues qui **exercent dans plusieurs établissements** (ils votent dans l'établissement où ils effectuent la partie la plus importante de leur service et en cas de service égal, ils ont la possibilité de choisir où ils votent en prévenant les chefs d'établissement). Pour de plus amples informations, consulter **le Courrier du S1, numéro 2.**

Et n'oubliez pas de **faire parvenir vos résultats au S3** !

Inscriptions aux concours

Pour le concours interne 2013, elles se font par internet sur le site www.education.gouv.fr/siac2 du jeudi 13 septembre 2012, à partir de 12 heures, au jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures, heure de Paris.
Les inscriptions sont à formuler à l'aide d'un dossier imprimé téléchargeable jusqu'au jeudi 27 septembre 2012 sur le site du ministère http://www/education.gouv.fr/siac2 et renvoyé obligatoirement par voie postale et en recommandé simple aux services académiques chargés des inscriptions au plus tard le jeudi 4 octobre 2012, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pour vous informer...
et vous former
Les stages académiques du SNES-FSU !

➘ Militer dans un établissement

Jeudi 15 novembre 2012 de 9h30 à 17h au **collège La Ferrage à Cuers (83)** et au **lycée Carnot à Cannes (06)**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le lundi 15 octobre 2012.
Programme : Militer dans l'établissement : assurer la défense des collègues dans l'établissement, organiser l'heure d'information syndicale et le panneau syndical, informer et initier un débat syndical. Le conseil d'administration : formation des élus au CA.

➘ Stagiaires

Mercredi 21 novembre 2012 de 14h à 17h30 au lycée **du Parc Impérial à Nice** et au lycée **Dumont d'Urville à Toulon**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le vendredi 19 octobre 2012.
Programme : Droits du fonctionnaire, carrière, mutations.

➘ TZR

Vendredi 23 novembre 2012 de 9h30 à 17h00 au lycée **Camus à Fréjus**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le mardi 23 octobre 2012.
Programme : Rôle et missions, affectations, droits et les devoirs, indemnités.

➘ Non-Titulaires

Mardi 27 novembre 2012 de 9h30 à 17h au **local du SNES à Nice**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le vendredi 26 octobre 2012.
Programme : Les dispositions de titularisation annoncées. La réalité des conditions de recrutement, de rémunération et droits divers.

➘ Professeurs Documentalistes

Jeudi 6 décembre 2012 de 9h30 à 17h au **local du SNES à Nice**. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le mardi 6 novembre 2012.
Programme : Alors que se prépare la nouvelle loi d'orientation, quelle va être la place des professeurs documentalistes ?

➘ Langues vivantes : quel avenir ?

Jeudi 13 décembre 2012 de 9h30 à 17h au **collège La Peyroua au Muy**, en présence de Marc Rollin, responsable national du groupe Langues Vivantes. Demande à déposer auprès du chef d'établissement avant le mardi 13 novembre 2012.
Programme : Face au pilotage des contenus par la réforme de l'évaluation, quelles perspectives pour garantir les spécificités et contenus disciplinaires ?

Modèle de demande d'autorisation d'absence
À reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois avant la date du stage au plus tard.

Nom et prénom - grade et fonction - établissement

à Madame le Recteur de l'académie de Nice
- couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)
- couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Madame le Recteur,

Conformément aux dispositions :

- de la loi n°84-16 du 11-01-84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires*
- de la loi n°82-997 du 23-11-82 relative aux agents non-titulaires de l'État *
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le _____ pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 05-02-93).
Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.
Fait à ... , le ... Signature

*** indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.**

Bulletin d'inscription à un stage de formation syndicale

Coupon à adresser au SNES – 264 Bd de la Madeleine 06000 Nice Ou par mail : s3nic@snes.edu en précisant vos coordonnées

NOM :_____ PRÉNOM :_____

ETABLISSEMENT d'exercice :_____

Tél (si possible portable) :_____ mel :_____@_____

Je suis intéressé(e) par les stages suivants (cocher les cases de votre choix) dans la limite des 12 journées autorisées

- ❑ stage Militer dans l'établissement
- ❑ stage Stagiaires
- ❑ stage Non-titulaires
- ❑ stage Documentalistes
- ❑ stage Langues vivantes

ACTION LANGUES VIVANTES

Exemple de motion des représentants des personnels

Déposée au C.A du lycée
C.A du ….....

Une réforme de l'épreuve de langues vivantes 1 et 2, imposée par le gouvernement antérieur, doit être appliquée dès la session 2013 du baccalauréat.
En plus de l'épreuve écrite en fin d'année scolaire, presque tous les élèves devront passer deux épreuves orales, l'une de compréhension (audition d'un texte et résumé en français), l'autre d'expression orale sur un thème correspondant aux documents étudiés en classe.
Le principe d'une évaluation orale trouve l'assentiment des enseignants de langues vivantes, mais les modalités des nouvelles épreuves ne sont pas satisfaisantes.
En effet, l'intégralité de l'organisation des épreuves orales est placée sous la responsabilité du professeur, qui doit organiser au sein de sa classe les examens « dans le cadre habituel de la formation de l'élève », durant le 2ème et le 3ème trimestre, ce qui pose de nombreux problèmes:
a. L'égalité des élèves devant l'examen n'est plus assurée puisque la date pourra varier d'un établissement à l'autre de plusieurs mois, les sujets choisis relèveront de la seule responsabilité des examinateurs et le mode d'organisation dépendra des choix des équipes de direction
b. L'anonymat des élèves n'est plus respecté puisque ce sont les enseignants de la classe ou de l'établissement qui se chargeront d'examiner leurs élèves.
c. Le volume d'heures d'interrogation orale désorganisera considérablement le travail avec les élèves dans les classes et les établissements.

Par conséquent, le CA du lycée ..... demande ….....

Enseignants de LV du lycée _____
……
……..

Exemple de courrier aux IPR

A Mm/Mme _____

IA-IPR de _____

Objet: modalités de passation des nouvelles épreuves orales au Baccalauréat 2013, texte paru au B.O. du 16 novembre 2011

_____ , le __ /02/2012

Mesdames, Messieurs,

Les enseignants du lycée _____ souhaitent porter à votre connaissance les réflexions suivantes.
Si nous accueillons favorablement la réhabilitation de l'oral par son évaluation dans toutes les séries du Baccalauréat et reconnaissons la nécessité de cette évolution, nous protestons face aux nouvelles modalités d'évaluation qui ne permettent pas de garantir l'équité et l'égalité entre les élèves.
Par ailleurs, le choix des supports de la compréhension orale et de l'établissement des barèmes nécessite un travail d'équipe important, et une organisation qui n'est même pas évoquée par les nouveaux textes.
Nous sommes attachés au caractère national du baccalauréat et à la reconnaissance de ce diplôme sur tout le territoire. Dans cet esprit, nous demandons :
- de ne pas évaluer nos propres élèves
- une semaine nationale de passation des épreuves orales
- une banque nationale de sujets afin d'alléger la tâche des enseignants et de garantir une plus grande harmonisation entre établissements.
- l'élaboration d'annales zéro, au moins pour la compréhension orale le plus rapidement possible afin que les équipes puissent s'approprier les exigences de cette épreuve.
- des formations académiques, en l'absence desquelles le manque de cadrage national des nouvelles épreuves serait encore aggravé.
- la reconnaissance du travail de concertation par son intégration dans les services, et à titre transitoire par une rémunération en HSE pour les collègues impliqués.

Soyez assurés de notre désir de contribuer à une critique constructive dans l'intérêt des élèves, des enseignants et de l'Education Nationale,
Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

SNES - Elections au CA : résultats 2012-2013

Etablissement : **Ville :**

Nombre d'inscrits sur la liste électorale :

Nombre de votants :

Nombre de votes exprimés :

Listes en présences (intitulés exacts)	Résultats obtenus en voix	Résultats obtenus en sièges	Evolution	
			En voix	En sièges

Problèmes rencontrés :

Candidats élus de la liste soutenue par la FSU			
Nom, Prénom	Catégorie	Syndicat	Adresse électronique

Il est possible de transmettre les résultats par l'intermédiaire du formulaire du site Web de la section académique : http://www.nice.SNES.edu mais aussi de les renvoyer à la section académique du SNES, 264 Bld de la Madeleine, 06000 Nice par courrier ou par fax au 04-97-11-81-51.

Section académique de Nice

Permanences 2012-2013

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : **04-97-11-81-53** - Fax : 04-97-11-81-51
Mel : s3nic@snes.edu
Permanences tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Richard Ghis, Corinne Gioanni, Jean-Pierre Laugier	Passer par le secrétariat

EMPLOI : emploi@nice.snes.edu Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières.... **Coordination : Jean-Pierre Laugier**		
Agrégés	Eric Michelangeli, Julie Bagge	Mardi matin, vendredi
Certifiés	Pascal Chaumard, Jean-Pierre Laugier	Mardi, mercredi, jeudi matin
TZR	Julie Bagge, Eric Michelangeli	Vendredi, mardi matin
MA/Contractuels/Vacataires	Frédéric Gauvrit, Isabelle Le Buzulier	Mercredi, jeudi, vendredi
Copsy	Jean-Pierre Laugier	Mercredi, Jeudi
CPE	Gael Becette	Lundi après-midi
AED	Charlotte Teulier	Mercredi après-midi
Retraites	Claude Schmidt	Mardi
Mutations muts@nice.snes.edu	Pascal Chaumard	Mardi
Personnels en difficulté	Marie-Agnès Beruff Lacomme	Mercredi
Salaires, indemnités, questions diverses	Alexandra Rongeard, Nelly Guittard, Patricia Deblieux	Mardi, mercredi matin, jeudi après-midi
Documentalistes	Vassilia Margaria	1 jeudi sur 2

POLITIQUE SCOLAIRE : polscol@nice.snes.edu Toutes questions liées à l'organisation du service public d'Education : formations, options, carte scolaire, constructions .... **Coordination : Corinne Gioanni**		
Lycées	Corinne Gioanni, Georges Serra, Fabienne Langoureau	Lundi matin, vendredi après-midi
Collèges	Didier Giaufer, Vassilia Margaria	Lundi matin, jeudi
Région	Richard Ghis, Frédéric Gauvrit	Mercredi, vendredi
Contenu, pratiques	Corinne Gioanni, Benoît Casals, Vassilia Margaria	Un jeudi par quinzaine, vendredi après-midi
Formation Continue des Adultes	Richard Ghis, Jean-Pierre Laugier	Mardi, Vendredi

STAGIAIRES **Coordination : Corinne Gioanni**		
Permanences au local du SNES à **Nice**	Corinne Gioanni, Didier Gode, Christophe Ricerchi, Jean-Paul Clot	Jeudi, vendredi après-midi
Permanences au local du SNES à **Toulon**	Cécile Albamonte	Lundi après-midi

DROITS ET LIBERTÉS : liber@nice.snes.edu	Julie Bagge, Olivier Sillam	Un mardi par quinzaine, vendredi

TRÉSORERIE, SYNDICALISATION : tresorerie@nice.snes.edu	Gilles Depresle, Serge Muller	Lundi, jeudi matin

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF :	Alain Galan	Mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi et vendredi

Section départementale du Var

208, rue Emile Ollivier, 83000 Toulon - Tel : 04-94-92-36-77 - Fax : 04-94-24-53 - Mel : s2toulon@wanadoo.fr

Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, problèmes divers…	Dominique Queyroulet, Coline Rozerot, Maryvonne Guigonnet, Benoit Casals, Dominique Vuillon, Céline Albamonte, Geneviève Clerc	Lundi 15h30-17h30 Mer 9h-11h et 14h-17h Vendredi : 12h-14h et 16h-18h

FSU à Draguignan, 8 rue Georges Cisson - Téléphone : 04 94 68 48 16
Permanences assurées par Coline Rozerot le premier jeudi de chaque mois de 9h à 12h

Section départementale des Alpes-Maritimes

264, boulevard de la Madeleine, 06000 Nice - Tel : 04-97-11-81-52 - Fax : 04-97-11-81-51 - Mel : s2-06@nice.snes.edu

Toutes questions liées au fonctionnement des établissements : carte scolaire, constructions, problèmes divers…	Jean-Paul Clot, Didier Giaufer, Dominique Gugole, Fabienne Langoureau, Cathy Verduci	Lundi matin, mercredi, jeudi